

ARRÊTÉ n° 2021/277
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de Gien,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 16 mars 2021, de la société Millet & Fils, la Giraudière, route de Tours, 18100 Vierzon,

ARRÊTE

Article 1 - A l'occasion de la réalisation d'une tranchée sur le trottoir, pour le passage d'un fourreau pour la fibre optique, réalisée par la société Millet & Fils, la chaussée sera rétrécie rue Jules César (partie comprise entre le chemin de Saint Pierre et le chemin de la Croix Roulleau), du lundi 22 mars au vendredi 21 mai 2021 inclus.

Article 2 - La présente autorisation sera abrogée dès la fin de la période fixée à l'article 1.

Article 3 - Le stationnement sera interdit et la signalisation réglementaire sera mise en place par la société Millet & Fils chargée des travaux, sous la surveillance des Services Techniques Municipaux.

Article 4 - Pour être applicable, le présent arrêté devra être affiché sur le chantier pendant la période de travaux.

Article 5 - Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant conformément à l'article R.417-10 du code de la route et passible d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 6 - Monsieur le Maire de Gien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 - DIFFUSION À :

- Société Millet & Fils,
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Gien,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Gien,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 18 mars 2021



Par délégation du Maire,
Laurent Rougeron

L'Adjoint en charge de l'Aménagement, des Travaux et du Cadre de Vie.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : 22.03.21